

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1 Identification du produit

Identification de la substance ou du mélange	MT CLEANER A
Article no. fabricant	12941
Code UFI :	UTGA-FVCM-U20W-RH57

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant :

SOBELTEC nv
Klein Frankrijkstaart 43 - 9600 Ronse - Belgique +32 55 230 600
info@sobeltec.be

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : info@sobeltec.be

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

BE : Centre antipoison +32 70 245 245
FR : ORFILA (INRS) +33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

H314 - Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1 ; provoque des brûlures graves et des lésions oculaires.

2.2 Marqueurs

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

pictogrammes de danger

avertissements de danger



Corrosion (GHS05)

Mot signal

Danger

Composants déterminant le danger pour l'étiquetage

-

Avertissements de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation de la peau.

Consignes de sécurité

P264 Après avoir travaillé avec ce produit, se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage.

P280 Porter des gants de protection.

P301+P330+P331 EN CAS D'INHALATION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincer lentement et soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer.

P310 Consulter immédiatement un centre antipoison/INRS/médecin.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

-

2.3 Autres risques

Effets néfastes potentiels sur l'environnement

Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement REACH).

Le mélange ne contient aucune substance incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbatrices du système endocrinien, ou identifiée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément aux critères établis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement délégué (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

RUBRIQUE 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.1 Caractérisation chimique : Substances

Non applicable : Ce produit est un mélange

3.2 Caractérisation chimique : mélanges

Description : Mélange d'un tensioactif avec de l'hydroxyde de sodium et un solvant organique.

Ingrédients dangereux :

N° CAS N° CE N° REACH (ou N° CE)	Tissu	Essai	Classification selon Règlement (CE) No. 1272/2008*	Limites de concentration spécifiques
111-76-2 603-014-00-0 01-2119475108-36	2-Butoxyéthanol substance avec limite(s) nationale(s) d'exposition sur le lieu de travail (BE+NL)	2 - 5	Tox. 4 (Inhalation), H332 Tox. 4 (cutanée), H312 Tox. 4 (Oral), H302 Irrit. oculaire. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315	
94441-92-6 305-318-6	Capryliminodipropionate de sodium	0.5 - 2	Dommmages aux yeux 1, H318	
1310-73-2 011-002-00-6 01-2119457892-27	Hydroxyde de sodium substance avec limite(s) nationale(s) d'exposition sur le lieu de travail (AT, BE, BG, CZ, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, LT, LV, PL, PT, SE, SK, IS, NO, CH)	0.5 - 2	Avec. Corr. 1, H290 Corr. cutanée 1A, H314	(0.5 ≤C < 2) Irrit. des yeux 2, H319 (0.5 ≤C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 ≤C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (5 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1A, H314
2634-33-5 613-088-006 220-120-9	1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one ;	< 0,1	Tox. aiguë 4 (orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Sensible à la peau 1, H317 Aiguë aquatique 1, H400	

3.3 Notifications supplémentaires

Texte intégral des classifications : voir RUBRIQUE 16

RUBRIQUE 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales

En cas de symptômes ou de doute, consulter un médecin. En cas d'inconscience, ne rien administrer par la bouche, placer la personne en position latérale stable et consulter un médecin.

Après inhalation

Amener la personne affectée à l'air frais et la maintenir au chaud et au calme. Appliquez une ventilation artificielle si la respiration est irrégulière ou interrompue.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants.

Après le contact visuel

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Après avoir avalé

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la victime est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

Garder la personne affectée calme. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets : Pas considéré comme présentant un risque sérieux dans des conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau : provoque de graves brûlures.

4.3 Indications d'une attention médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Le produit lui-même n'est pas inflammable. Adapter l'agent extincteur à l'environnement.

Agents d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu produit une fumée noire. L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut entraîner de graves problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Préparer un appareil respiratoire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ventiler la zone affectée. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.1.1. Pour les personnes autres que les services d'urgence

Procédures d'urgence : se débarrasser du personnel en surnombre.

6.1.2. Pour les services d'urgence

Équipement de protection : équiper le personnel de nettoyage de protections appropriées.

Procédures d'urgence : Aérer la pièce.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas vidanger dans les égouts ou les eaux publiques. Alerter les autorités compétentes si le liquide pénètre dans un égout ou une eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Aspirer le déversement aussi rapidement que possible avec des solides inertes tels que de l'argile ou de la silice. Nettoyer toute fuite ou déversement. Stocker séparément des autres matériaux.

6.4 Référence à d'autres RUBRIQUES

Voir la RUBRIQUE 8. Mesures de contrôle de l'exposition et protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Conseils pour une utilisation sûre

Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation dans la zone de traitement pour éviter la formation de fumées.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

Fermer soigneusement les récipients ouverts et les stocker en position verticale. Ne pas stocker en permanence à plus de 30 °C et protéger de la lumière directe du soleil. Après une congélation en dessous de 0 °C, le produit n'est plus utilisable.

Conseils pour le stockage des joints

Pas avec des acides.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage

Notes sur l'étiquette. Stockage. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Stocker les récipients hermétiquement fermés en position verticale pour éviter les fuites.

Classe de stockage

Stockage de produit corrosif alcalin.

7.3 Utilisation finale spécifique

Observer la fiche technique. Suivre les instructions.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres à surveiller

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Belgique - Limites d'exposition professionnelle France - Valeur Moyenne d'exposition professionnelle (VLEP)	
Nom local	Sodium (hydroxyde de) # Hydroxyde de sodium
OEL TWA	2 mg/m ³
Commentaire	M : la mention "M" indique qu'une exposition supérieure à la valeur limite provoque une irritation ou un risque d'intoxication aiguë. Le processus de travail doit être conçu de manière à ce que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Dans le cas d'un contrôle, la période échantillonnée doit être aussi courte que possible afin d'effectuer une mesure fiable. Le résultat de la mesure est alors rapporté à la période considérée.

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.1.3. Polluants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.1.4. DNEL et PNEC

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Consommateur – Inhalatoire	Long terme Effets locaux: 1 mg/m ³
Travailleurs – Cutanée	Court terme Effets locaux: 2 mg/kg p.c. /jour
Travailleurs - Inhalatoire	Court terme Effets locaux: 2 mg/m ³
Travailleurs – Inhalatoire	Long terme Effets locaux: 1 mg/m ³

8.1.5. Bande de contrôle

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques appropriées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.2.2. Équipement de protection individuelle Équipement de protection individuelle :

Éviter toute exposition inutile.

Symbo(s) pour les équipements de protection individuelle :



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :

La protection des yeux n'est requise que lorsque le liquide est susceptible d'éclabousser ou de pulvériser.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

En cas de contact répété avec la peau, il convient de porter des vêtements de protection.

Protection des mains :

Gants de protection

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire :

Dans des conditions normales, aucune protection respiratoire personnelle n'est requise.

8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

8.2.3. Limitation et contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations :

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect :

État physique : liquide

Couleur : caractéristique

Odeur : caractéristique

Valeur seuil de l'odeur : non disponible

pH à 20 °C : environ 13,2

Point de fusion/congélation : 0-2 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :
100 °C (eau)

Point d'éclair : non disponible

Taux d'évaporation : non applicable

Inflammabilité (solide, gazeuse) : non disponible

Temps de combustion : non disponible

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :

Limite inférieure d'explosivité : non disponible

Limite supérieure d'explosivité : non disponible

Pression de vapeur à 20 °C :	23 hPa (eau, valeur de la littérature)
Densité de vapeur :	non applicable
Densité relative :	
Densité à 20 °C :	1,03 g/cm ³ (23 °C)
Solubilité (présente)	
Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C :	miscible
Coefficient de partage n- octanol/eau :	non disponible
Température d'auto-inflammation :	non disponible
Température de décomposition :	non disponible
Viscosité à 20 °C :	non disponible
Propriétés explosives :	non disponible
Propriétés oxydantes :	non disponible

9.2 Autres informations

Teneur en solvants :	
Solvants organiques :	< 4 % de poids

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité**
Aucune information supplémentaire n'est disponible.
- 10.2 Stabilité chimique**
Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées. Pour plus d'informations sur le stockage correct, voir le chapitre 7.
- 10.3 Réactions dangereuses possibles**
Non établi.
- 10.4 Conditions à éviter**
Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
- 10.5 Matériaux incompatibles**
Réagit avec les acides forts, une réaction exothermique de neutralisation se produit.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux**
Vapeur, dioxyde de carbone. En cas d'incendie, également monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] Aucune donnée n'est disponible sur la préparation elle-même.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Orale :	Non classé
Dermique :	Non classé
Inhalation :	Non classé

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
DL50 orale	1746 mg/kg de poids corporel
DL50 par voie cutanée	435 mg/kg de poids corporel
LC50 Inhalation	Rat (poussière/brouillard) 2200 mg/l
ATE CLP (oral)	500 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (dermique)	1100 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CLP (vapeurs)	11 mg/l/4h

ATE CLP (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
---------------------------------	-------------

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
ATE CLP (oral)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion/irritation de la peau : Provoque de graves brûlures.
pH : 14

Informations complémentaires : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :
Susceptible de provoquer des lésions oculaires graves
pH : 14

Informations complémentaires : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire/peau :
Non classé

Informations complémentaires : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagenicité dans les gamètes : Non classé

Informations complémentaires : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé.

Informations complémentaires : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction :
Non classé

Informations complémentaires : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

STOT en cas d'exposition unique :
Non classé

Informations complémentaires : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

STOT en cas d'exposition répétée :
Non classé

Informations complémentaires : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

Risque d'inhalation : Non classé

Informations complémentaires : Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information supplémentaire n'est disponible

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Basé sur les données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

Évaluation globale

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Aucune information n'est disponible sur la préparation elle-même.
Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

12.1 Toxicité

Danger à court terme pour l'environnement aquatique (aigu) :

Non classé

Risque aquatique à long terme (chronique) :

Non classé

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
CL50 - Poisson [1]	1474 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1].	1550 mg/l eau phléa
CE50 - Autres organismes aquatiques [2].	911 mg/l

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 - Poisson [1]	> 35 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	40,4 mg/l (Ceriodaphnia)
CE50 - Autres organismes aquatiques [1].	> 33 mg/l phléole aquatique

12.2. Persistance et dégradabilité

MT CLEANER A	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation est/sont conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront communiquées sur demande directe ou à la demande d'un fabricant de détergents. Non établi.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Sans objet.

12.3. Bioaccumulation

MT CLEANER A	
Bioaccumulation	Non établi.

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
Log Pow	0,8

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Log Pow	~3,88
Bioaccumulation	Pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire n'est disponible

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune information supplémentaire n'est disponible

12.7 Autres effets indésirables

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination correcte / produit

Recommandation concernant les déchets et l'élimination du produit/de l'emballage

Ne pas déverser dans les égouts ou les eaux de surface. Les déchets et les récipients doivent être éliminés en toute sécurité. Les déchets et les conteneurs doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et aux déchets dangereux.

Code HP

HP4 - Irritant - irritation de la peau et lésions oculaires" déchets que lors de l'application

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Pas de substances dangereuses au sens de la réglementation en matière de transport.

14.1 Numéro ONU

non applicable

14.2 Nom d'expédition UN correct

14.3 Classe de danger pour le transport

non applicable

14.4 Groupe d'emballage

non applicable

14.5 Risques environnementaux

Transport terrestre (ADR/RID)	sans objet
Pollution marine	sans objet

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

Transportez toujours le produit dans des conteneurs fermés, debout et sûrs. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Instructions pour une manipulation sûre : voir RUBRIQUES 6 - 8

Plus d'informations

Transport terrestre (ADR/RID)

Code de restriction pour les tunnels -

Transport maritime (IMDG)

N° EmS non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations statutaires

15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Annexe XVII de REACH (liste de restrictions)

Ne contient pas de substance(s) répertoriée(s) dans l'annexe XVII de REACH (conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste candidate de REACH

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substances figurant sur la liste PIC

(Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits dangereux)

Règlement POP (polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des POP (règlement (UE) n° 2019/1021 relatif aux polluants organiques).

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient pas de substances incluses dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement UE 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

Règlement sur les détergents (648/2004)

ÉTIQUETAGE du contenu	
Composante	%
Agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	< 3%
BENZISOTHIAZOLINONE	

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance incluse dans la liste des précurseurs d'explosifs

(Règlement UE 2019/1148 sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient pas de substances incluses dans la liste des précurseurs de drogues

(Règlement CE 273/2004 relatif à la production et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'informations supplémentaires disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans cette préparation n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations :

Aucune.

Texte intégral de la classification de la RUBRIQUE 3 :

Tox. aiguë 4 (cutanée)	Toxicité cutanée aiguë, catégorie 4
Tox. aiguë 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë par inhalation, catégorie 4
Tox. aiguë 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Aiguë aquatique 1	Danger aigu pour l'environnement aquatique, catégorie 1
Lésions oculaires 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1

Irrit. des yeux 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H290	Potentiellement corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H314	Provoque de graves brûlures et des lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation de la peau.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H319	Provoque une irritation sévère des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Avec. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Corr. cutanée 1A	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Corr. de la peau 1B	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Irrit. cutanée 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Sens. cutanée 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Classification et procédure utilisées pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

Corr. de la peau 1	H314	Évaluation par des experts
--------------------	------	----------------------------

Informations complémentaires

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles et aux réglementations nationales et européennes. Sans autorisation écrite, le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles indiquées dans la RUBRIQUE 1.

Il incombe toujours à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences des réglementations et lois locales. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne constituent pas une garantie des propriétés du produit.